

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000489 – AMR 25/019/00AU 224/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

CUBA

Edimir Torres Sifonte, 26 ans

Londres, le 28 juillet 2000

D'après les informations reçues récemment par Amnesty International, Edimir Torres Sifonte a été condamné à mourir sous les balles d'un peloton d'exécution le 25 janvier 2000.

En mai, il a formé un recours contre la condamnation prononcée à son encontre pour le viol et le meurtre d'une jeune femme, mais on ignore toujours les résultats de cette démarche. Il est actuellement maintenu en détention à l'isolement, et ses proches affirment qu'il a été battu par des gardiens de prison.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cuba maintient la peine de mort pour un grand nombre d'infractions et a récemment élargi son champ d'application. Dans un discours prononcé en janvier 1999, le président Fidel Castro a exprimé l'espoir que les juges n'hésitent pas à recourir à la peine capitale, la lutte contre la criminalité nécessitant des mesures plus énergiques. Le 15 février 1999, l'*Asamblea Nacional del Poder Popular* (ANPP, Assemblée nationale du pouvoir populaire) a adopté la Loi n° 87, qui étend le champ d'application de la peine de mort aux cas graves de trafic de stupéfiants, de corruption de mineurs et de vol à main armée. Ces modifications du Code pénal sont entrées en vigueur un mois plus tard. D'après les informations recueillies, au moins 13 personnes ont été exécutées en 1999. Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue une violation du droit à la vie ainsi que du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, tels qu'ils sont proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le cas de Cuba, l'application de la peine capitale est d'autant plus préoccupante que les autorités ne respectent pas leurs propres garanties en matière d'équité des procès, notamment le droit de bénéficier d'une défense adéquate.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre par avion / lettre exprès (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déplorez la condamnation à mort d'Edimir Torres Sifonte et demandez instamment que sa peine soit commuée ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles cet homme a été battu en détention, et exhortez les autorités à ouvrir dans les plus brefs délais une enquête exhaustive et impartiale sur ces allégations ;
- déclarez-vous opposé de manière inconditionnelle à la peine de mort, qui constitue une violation du droit à la vie ainsi que du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- exprimez votre compassion pour les victimes de crimes violents ainsi que pour leurs parents et amis, tout en soulignant qu'il n'a jamais pu être démontré que la peine capitale ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments en matière de criminalité ;
- demandez instamment que soient commuées les sentences de tous les autres condamnés à mort, que la peine capitale ne soit plus prononcée et que ce châtimement soit aboli *de jure* à Cuba.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

Dr. Fidel Castro Ruz
Presidente de los Consejos de Estados y de MinistrosLa
Habana, Cuba
Télex : 511122 / 511464 (*via* le ministère des Affaires étrangères)
Télégrammes : Presidente, Havana, Cuba
Fax : 53 7 333 085 / 335 261 (*via* le ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :
Sr. Felipe Pérez Roque
Ministro de Relaciones Exteriores

Procureur général :

Dr Juan Escalona Reguera
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
San Rafael 3, La Habana, Cuba
Télégrammes : Fiscal General, Havana, Cuba
Télex : 511456 FISGE
Fax : 53 7 333164
Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada N° 360, Vedado
La Habana, Cuba
Télégrammes : Ministro Relaciones Exteriores, Havana,
Cuba
Télex : 511122 / 511464 / 512950
Fax : 53 7 335261 / 53 7 333085
Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Union nationale des juristes :
Sr. Arnal Medina Cuenca
Presidenta
Unión Nacional de Juristas de Cuba
Calle 21, No. 552, esq. D
Apartado 4161
La Habana 4, Cuba

Quotidien :

Granma

Apdo 6260, La Habana
Cuba

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -